## DEPOUILLEMENT DES ELECTIONS LEGISLATIVES SCRUTIN DU 7 JUILLET 2024 - 2ème TOUR

 BV1
 BV2
 TOTAL

 INSCRITS
 791
 625
 1416

 VOTANTS
 511
 419
 930

 ABSTENTIONS
 280
 206
 486

100.00% 65.68% 34.32%

			RECAP.	
•	Recap bv1	Recap bv2	GENERAL	
Nombre d'enveloppes et de bulletins sans enveloppes remis :	511	419	930	
BULLETINS NULS :				
1 - Les bulletins sans mention et de couleur blanche, et enveloppes vides	15	13	28	
2- Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (art. L.66)			0	
3 - Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe et les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires (art. L.66)			0	
4 - Les bulletins écrits sur papier de couleur (art. L.66)			0	
5 - Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes (art. L66)			0	
3 - Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions (art.L.66)	2	11	3	
<ul> <li>7 - Les bulletins établis au nom de candidats différents lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe (art. L66)</li> </ul>	1	1	2	
8 - Les bulletins comportant un ou plusieurs noms autres que celui du candidat ou de son remplaçant (art. L.52-3)			0	
9 - Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'une personne qui n'est ni candidate ni remplaçante à l'élection concernée (art. L.52-3)			0	
10- Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'un animal (art. L.52-3)			0	
11 - Les bulletins qui ne respectent pas la réglementation en matière de taille, de grammage ou de présentation. Entrent notamment dans cette catégorie les bulletins de vote imprimés que ne sont pas en format paysage (art. R.30)			0	
12 - Les bulletins établis au nom d'un candidat ne figurant pas sur la liste officielle arrêtée par le représentant de l'Etat (art. R. 66-2)		. 1	1	
13 - Les bulletins imprimés d'un modèle différent de ceux qui ont été produits par les candidats ou les bulletins imprimés qui comportent une mention manuscrite (art. R. 66-2)			0	
14 - Les circulaires utilisées comme bulletin (art. R. 66-2)			0	
15 - Les bulletins imprimés ne comportant pas le nom d'un des candidats et l'une des mentions suivantes : "remplaçant" ou "suppléant", suivie du nom de la personne désignée par ce candidat comme remplaçant sur sa déclaration de candidature (art. R. 103)			0	
16 - Les bulletins sur lesquels le nom du remplaçant ne figure pas en caractères de moindres dimensions que celui du candidat (art. R. 103)			0	
17 - Les bulletins manuscrits ne comportant pas le nom du candidat ou celui du remplaçant désigné par le candidat ou sur lesquels le nom du remplaçant a été inscrit avant celui du candidat (art. R. 104)			0	
TOTAL DES ENVELOPPES OU BULLETINS ANNULES :	18	16	34	3.66%
RESTE COMME SUFFRAGE EXPRIMES :	493	403	896	96.34%
	T.			
Majorité absolue	247.5	202.5	449	
ETAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE CANDIDAT :				
1 - M. PHILIPPO Baptiste	182	159	341	38.06%
3 - Mme RAUCH Isabelle	311	244	555	61.94%
			896	

TOTAL

493

403

896